

Récylum, l'éco-organisme pour les lampes usagées sensibilise les entreprises

DÉCHETS Les lampes à économie d'énergie (tubes fluorescents, lampes fluocompactes, etc.) ne se jettent plus. Contrairement aux ampoules à incandescence, elles doivent être recyclées, en raison d'une infime présence de mercure et parce qu'elles sont recyclables à près de 93 % de leur poids.

Depuis le 15 novembre 2006, en application du décret DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), la filière de collecte et de recyclage des lampes usagées est opérationnelle. Récylum est l'éco-organisme agréé pour enlever et traiter les lampes usagées.

Fin 2007, 440 producteurs de lampes, ayant mis 100 millions de lampes sur le marché (11 000 tonnes) sont adhérents de Récylum. Les points de collecte sont au nombre de 5 500 points et plus de 23 millions d'habitants sont desservis par les déchetteries sous contrat avec Récylum. En 2007, grâce à

l'Eco-contribution facturée lors de chaque achat de lampe neuve, Récylum a financé le transport et le recyclage de près de 3 000 tonnes de lampes usagées en France. Les lampes collectées sont recyclées à plus de 93 % de leur poids, dépassant l'objectif de valorisation de 80 % exigé par la Directive DEEE. L'objectif 2008 de Récylum est d'atteindre 7 000 points de collecte et de collecter 5 000 tonnes de lampes usagées. Récylum s'adresse aux particuliers et aux entreprises, qui détiennent la plus grande part des lampes usagées.

À partir du 1^{er} avril, Récylum va sensibiliser 13 000 entreprises au recyclage de leurs lampes usagées et les aider à diagnostiquer la solution de collecte la plus adaptée à leurs besoins parmi les trois possibles :

- la prise en charge gratuite par Récylum directement dans leur entreprise ;
- la dépose gratuite chez leur fournisseur de lampes ;
- la prise en charge par un prestataire de maintenance ou par un collecteur dedéchets. ✓